



RUBRIQUE1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : Panthera Black Gold
Code des commerces : BG150

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteurs d'utilisation:
Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)[SU22]
Catégorie de produit:
TATOUAGES À L'ENCRE

Utilisations déconseillées
Ne pas utiliser à des fins autres que celles énumérées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Panthera srl
Via Giuseppe Galliano 60
76017 San Ferdinando di Puglia (BT)
Tel +39 0883622737
Orari di lavoro: Lunedì - Venerdì 09:00-12:00 e 15:00-17:00
Working hours: Monday - Friday 09:00-12:00 and 15:00-17:00
info@pantheraink.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tel +39 0883622737
Centro Antiveneni di Bergamo, Azienda Ospedaliera Papa Giovanni XXII, Piazza OMS - Organizzazione Mondiale della Sanità, 1, 24127 Bergamo, Numero di Emergenza Telefono 800 88 33 00, Italia
Centro Antiveneni di Milano, Ospedale Niguarda Ca' Granda, Piazza Ospedale Maggiore 3, 20162 Milano, Numero di Emergenza Telefono +39 02 6610 1029, Italia
Centro Antiveneni di Roma, CAV Policlinico "A. Gemelli", Dipartimento di, Tossicologia Clinica, Università Cattolica del Sacro Cuore, Largo Agostino Gemelli, 8, 00168 Roma, Numero di Emergenza Telefono +39 06 305 4343, Italia
Centro Antiveneni di Roma, CAV Policlinico "Umberto I", Università di Roma, Viale del Policlinico, 155, 00161 Roma, Numero di Emergenza Telefono +39 06 4997 8000, Italia
Centro Antiveneni di Firenze, Az. Osp. "Careggi" U.O. Tossicologia Medica,, S.O.D. di Tossicologia Clinica icologia Clinica, Largo Brambilla, 3, 50134 Firenze, Numero di Emergenza Telefono +39 055 794 7819, Italia
Centro Antiveneni di Pavia, CAV Centro Nazionale di Informazione, Tossicologica, IRCCS Fondazione Maugeri, Via Salvatore Maugeri, 10, 27100 Pavia, Numero di Emergenza Telefono +39 03 822 4444, Italia
Centro Antiveneni di Roma, CAV "Osp. Pediatrico Bambino Gesù" Dip., Emergenza e Accettazione DEA, Piazza Sant'Onofrio, 4, 00165 Roma, Numero di Emergenza Telefono +39 06 6859 3726, Italia
Centro Antiveneni di Foggia, Az. Osp. Univ. Foggia, V.le Luigi Pinto, 1, 71122 Foggia, Numero di Emergenza Telefono +39 800 183 459, Italia
Centro Antiveneni di Napoli, Az. Osp. "A. Cardarelli", Via A. Cardarelli, 9, 80131 Napoli, Numero di Emergenza Telefono +39 081 54 53 333 Italia
Centro Antiveneni di Verona Azienda Ospedaliera Integrata Verona Piazzale Aristide Stefani, 1 , 37126 Verona Numero di Emergenza Telefono +39 800 011 858 Italia

RUBRIQUE2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans l'une des classes de danger conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

Pictogrammes:
Aucun

Code(s) des classes et catégories de danger:
Non dangereux

Code(s) des mentions de danger:
Non dangereux

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement:
Aucun

Code(s) des mentions de danger:
Non dangereux

Code(s) des mentions additionnelles de danger:
non applicable

Mentions de mise en garde:
Aucune en particulier.

2.3. Autres dangers

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

Aucune autre information sur les risques
Ce document est en dehors de la champ de l'article 31 de REACH

RUBRIQUE3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Pas pertinent

3.2 Mélanges

Aucune substance à signaler.

RUBRIQUE4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Aérer l'ambient. Enlever immédiatement le patient de l'ambient souillé et le porter dedans à ambient très aéré. Dans le cas de malaise consulter un docteur.

Contact direct avec la peau (du produit pur).:

Laver abondamment avec l'eau et le savon.

Contact direct avec les yeux (du produit pur).:

Laver immédiatement avec de l'eau abondant dans l'ordre au moins 10 minutes.

Ingestion:

Pas dangereux. Est possible donnent le charbon actif en eau ou l'huile de la vaseline minérale médicinale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucunes données disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucunes données disponibles.

RUBRIQUE5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés de l'extinction:

Pulvérisation d'eau, CO2, mousse, poudres de chimies basées sur les matériaux impliqués dans le feu.

Moyens de l'extinction d'éviter:

Jets d'eau. Utilisez des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des récipients exposés au feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucunes données disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Employer les protections pour les manières respiratoires.

Elmet de urgence et vêtements protecteurs complets

L'eau vaporisée peut être employée pur protéger les personnes occupées dans l'extinction

On conseille d'ailleurs d'utiliser des vitesses de plongée à l'air, surtout si on travail dans les endroits fermés et peu aérés en tous cas s'ils sont utilisés extincteur halogénait.

Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau

RUBRIQUE6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures durgence

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Laissez la zone entourant le déversement ou de rejet. Ne pas fumer

Mettre les gants et les vêtements protecteurs.

6.1.2 Pour les secouristes:

Éliminer toutes les flammes libres et les sources possibles d'allumage. Pas fumée.

Prédisposer une ventilation suffisante.

Évacuer la zone à risque et, peut-être, de consulter un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les pertes avec la terre ou le sable.

Si le produit est écoulée dans un cours d'eau, les eaux d'égout ou à souillé la terre ou la végétation, informer les autorités compétentes.

Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour de confinement:

Rassembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination. L'absorber par la suite avec le matériel inerte.

Éviter qu'il pénètre dans l'égout.

6.3.2 Pour le nettoyage:
Après la cueillette, lavage avec de l'eau la zone intéressée et les matériaux.

6.3.3 Autres informations:
Aucune en particulier.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact et l'inhalation des vapeurs
Pendant le travail ne pas manger et ne pas boire.
Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.

Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.
Entreposer dans un endroit frais, loin des sources de chaleur et `exposition directe du soleil.

Protéger contre la chaleur et l'exposition directe du soleil. Exploiter en bien aérée. Tenir loin de toute source d'ignition-ne pas fumer. Prendre des mesures préventives pour éviter les charges électrostatiques. Éviter tout contact avec les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs ou brouillards.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans):
Outre les utilisations décrites dans la section 1.2 pas d'autres utilisations spécifiques couvertes.

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucunes données disponibles.

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés:
Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans):
Outre les utilisations décrites dans la section 1.2 pas d'autres utilisations spécifiques couvertes.

Mesures de protection individuelle:

a) Protection des yeux / du visage
Mettre la masque d'usage

b) Protection de la peau

i) Protection des mains
Pendant la manipulation du produit pur employer les gants protecteurs résistants aux produits chimiques (EN 374-1 / EN 374-2 / EN 374-3).

ii) Divers

Pendant la manipulation du produit pur porter les vêtements de protection complets de la peau.

c) Protection respiratoire

Employer une protection respiratoire proportionnée (en 14387:2008).

d) Risques thermiques

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et aux consignes de sécurité. Lavez-vous les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Aspect	LIQUIDE COLORÉ	
Couleur	LIQUIDE COLORÉ	
Odeur	Non déterminé	
Seuil olfactif	Non déterminé	
pH	Non déterminé	
Point de fusion/point de congélation	Non déterminé	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé	
Point d'éclair;	Non déterminé	
Taux d'évaporation	Non déterminé	
Inflammabilité (solide, gaz)	Non déterminé	
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non déterminé	
Pression de vapeur	Non déterminé	
Densité de vapeur	Non déterminé	
Densité relative	Non déterminé	
Solubilité	Non déterminé	
Solubilité dans l'eau	Non déterminé	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non déterminé	
Température d'auto-inflammabilité	Non déterminé	
Température de décomposition	Non déterminé	
Viscosité	Non déterminé	
Propriétés explosives	Non déterminé	
Propriétés comburantes	Non déterminé	

9.2. Autres informations

Aucunes données disponibles.

RUBRIQUE10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Sans risques de réactivité

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Rien à signaler

10.5. Matières incompatibles

Il peut produire des gaz inflammables pour entrer en contact avec les métaux élémentaires, nitrures, sulfure inorganique, agents réducteurs forts.

Il peut produire des gaz toxiques pour entrer en contact avec le sulfide inorganique, agents réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.

RUBRIQUE11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

ATE(mix) oral = ∞

ATE(mix) dermal = ∞

ATE(mix) inhal = ∞

(a) toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(b) corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(c) lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(e) mutagénicité sur cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(f) cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(g) toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(j) danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucunes données disponibles.

RUBRIQUE12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucunes données disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucunes données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucunes données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPvB

Aucun ingrédient PBT/vPvB est présent

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucunes données disponibles.

12.7. Autres effets néfastes

Aucun effet indésirable constaté

RUBRIQUE13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides. Les vidanger à l'égard des normes en vigueur. Le résiduel certain du produit doit être vidangé aux compagnies autorisées selon les normes en vigueur.

Récupérer si possible. Actionner en accord avec les dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non inclus dans le champ d'application de les réglementations concernant le transport des marchandises dangereuses: par route (ADR); par train (RID); par avion (OACI / IATA); par maritime (IMDG).

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Aucun

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun

**14.4. Groupe d'emballage**

Aucun

14.5. Dangers pour l'environnement

Aucun

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes données disponibles.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

On ne prévoit pas de transport en vrac

RUBRIQUE 15. Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

D.Lgs. 3/2/1997 n. 52 (Classificazione, imballaggio ed etichettatura sostanze pericolose). D.Lgs 14/3/2003 n. 65 (Classificazione, imballaggio ed etichettatura preparati pericolosi). D.Lgs. 2/2/2002 n. 25 (Rischi derivanti da agenti chimici durante il lavoro). D.M. Lavoro 26/02/2004 (Limiti di esposizione professionali); D.M. 03/04/2007 (Attuazione della direttiva n. 2006/8/CE). Regolamento (CE) n. 1907/2006 (REACH), Regolamento (CE) n. 1272/2008 (CLP), Regolamento (CE) n.790/2009. Regolamento (UE) n. 286/2011 (ATP 2 CLP) . D.Lgs. 21 settembre 2005 n. 238 (Direttiva Seveso Ter). Regolamento (CE) n. 648/2004 del Parlamento europeo e del Consiglio, del 31 marzo 2004, relativo ai detergenti . Regolamento (CE) 453/2010 del Parlamento Europeo. DLgs 334/99 - Attività a rischio di incidenti rilevanti . DLgs 152/99 - Tutela della acque - scarichi idrici . DPR 203/88 - Emissioni in atmosfera . DLgs 22/97 - Norme sui rifiuti, sugli imballaggi e sui rifiuti di imballaggio.

Principali fonti bibliografiche:

ECDIN : Environmental Chemicals Data and Informatio Network- Join Research Centre, Commission of the European Communities

SAX's Dangerous Properties of Industrial Materials - Eight Edition - Van Nostrand Reinold

NIOSH - Registry of toxic effects of chemical substances (1983)

I.N.R.S. - Fiche Toxicologique

CESIO - Classification and labelling of anionic, nonionic surfactants (1990)

Direttiva 67/548 29° Adeguamento

Direttiva 1999/45/CE

Direttiva 2001/60/CE

Regolamento (CE) 1272/2008 CLP

Regolamento (CE) 1907/2006 REACH

Regolamento (CE) 453/2010

Regolamento (CE) 1223/2009

Regolamento (CE) n. 648/2004 del Parlamento europeo e del Consiglio, del 31 marzo 2004

Regolamento (CE) n. 790/2009 (ATP 1 CLP) e (UE) n. 758/2013

Direttiva 76/768/CEE

The Merck Index Ed. 10

HADLING Chemical Safety

European Chemicals Bureau: Existing Chemicals, <http://ecb.jrc/existing-chemicals/>

Sigma-Aldrich S.r.l

Sigma-Aldrich Co. LLC.

Gruppo BASF

Istituto Superiore di Sanità Viale Regina Elena 299 - 00161 - Roma (I)

A.C.G.I.H. – Documentary of the Threshold Limit Values

SIGMA-ALDRICH – Library of Chemical Safety Data

BOZZA MARUBINI M. et al. – Intossicazioni acute. Meccanismi, diagnosi e terapia. OEMF

BREThERICK – Bretherick's Handbook of Reactive Chemical Hazards

ECETOC – Monographs, Technical Reports, Special Reports, Documents, Joint Assessment of



Commodity Chemicals

EPA – Chemical Emergency Preparedness Program – Interim Guidance – Chemical profiles

IARC – Monographs on the Evaluation of the Carcinogenic Risk of Chemicals to Humans

PATY – Industrial Hygiene and Toxicology (3 Ed.)

SAX – Dangerous Properties of Industrial Materials (7 Ed.)

INRS – Fiche toxicologique (CD-ROM ed. 2002)

INRS – Réaction Chimiques Dangereuses

IPCS – Environmental Health Criteria

IPCS – Concise International Chemical Assessment Document

ITI – Toxic and Hazardous Industrial Chemical Safety Manual

IUCLID – International Uniform Chemical Information Database (CD-ROM)

KEITH & WALTERS – Compendium of Safety Data Sheets for Research and Industrial Chemicals

VCH

VERSCHUEREN K. – Handbook of Environmental Data on Organic Chemicals – 2 E(5.)

MERCK & Co. – The Merck Index

NIOSH/RTECS – Registry of Toxic Effects of Chemical Substances

WEAST – Handbook of Chemistry and Physics

NFPA – Fire Protection Guide for Hazardous Materials, National Fire Protection Boston – National Fire Codes Vol 13

DUTCH ASSOCIATION OF SAFETY EXPERTS – Handling Chemicals Safety

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur n'a pas fait une évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16. Autres informations

16.1. Autres informations

Classification basée sur les données de tous les composants du mélange

The information relates to the product knowledge at the date of this sheet. The product should not be used for purposes other than those specified.

The information contained in this Safety Data Sheet is based on our current knowledge and current EU and national laws, as the users' working conditions are beyond our knowledge and control; However, they can not be all inclusive and shall be used only as a guide. The product is wrong used for purposes other than those listed. It 's always the user's responsibility to comply with hygiene, safety and environmental protection provided by applicable laws.

*** This sheet supersedes any previous edition. ***

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



PANTHERA TRIBAL xxx

Publié le 28/02/2022 - Ver. n. 1 du 28/02/2022

1 / 10

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : PANTHERA TRIBAL xxx
Code des commerces : TR150

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteurs d'utilisation:
Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)[SU22]
Catégorie de produit:
TATOUAGES À L'ENCRE

Utilisations déconseillées
Ne pas utiliser à des fins autres que celles énumérées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Panthera srl
Via Giuseppe Galliano 60
76017 San Ferdinando di Puglia (BT)
Tel +39 0883622737
Orari di lavoro: Lunedì - Venerdì 09:00-12:00 e 15:00-17:00
Working hours: Monday - Friday 09:00-12:00 and 15:00-17:00
info@pantheraink.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tel +39 0883622737
Centro Antiveleni di Bergamo, Azienda Ospedaliera Papa Giovanni XXII, Piazza OMS - Organizzazione Mondiale della Sanità, 1, 24127 Bergamo, Numero di Emergenza Telefono 800 88 33 00, Italia
Centro Antiveleni di Milano, Ospedale Niguarda Ca' Granda, Piazza Ospedale Maggiore 3, 20162 Milano, Numero di Emergenza Telefono +39 02 6610 1029, Italia
Centro Antiveleni di Roma, CAV Policlinico "A. Gemelli", Dipartimento di, Tossicologia Clinica, Università Cattolica del Sacro Cuore, Largo Agostino Gemelli, 8, 00168 Roma, Numero di Emergenza Telefono +39 06 305 4343, Italia
Centro Antiveleni di Roma, CAV Policlinico "Umberto I", Università di Roma, Viale del Policlinico, 155, 00161 Roma, Numero di Emergenza Telefono +39 06 4997 8000, Italia
Centro Antiveleni di Firenze, Az. Osp. "Careggi" U.O. Tossicologia Medica,, S.O.D. di Tossicologia Clinica icologia Clinica, Largo Brambilla, 3, 50134 Firenze, Numero di Emergenza Telefono +39 055 794 7819, Italia
Centro Antiveleni di Pavia, CAV Centro Nazionale di Informazione, Tossicologica, IRCCS Fondazione Maugeri, Via Salvatore Maugeri, 10, 27100 Pavia, Numero di Emergenza Telefono +39 03 822 4444, Italia
Centro Antiveleni di Roma, CAV "Osp. Pediatrico Bambino Gesù" Dip., Emergenza e Accettazione DEA, Piazza Sant'Onofrio, 4, 00165 Roma, Numero di Emergenza Telefono +39 06 6859 3726, Italia
Centro Antiveleni di Foggia, Az. Osp. Univ. Foggia, V.le Luigi Pinto, 1, 71122 Foggia, Numero di Emergenza Telefono +39 800 183 459, Italia
Centro Antiveleni di Napoli, Az. Osp. "A. Cardarelli", Via A. Cardarelli, 9, 80131 Napoli, Numero di Emergenza Telefono +39 081 54 53 333 Italia
Centro Antiveleni di Verona Azienda Ospedaliera Integrata Verona Piazzale Aristide Stefani, 1, 37126 Verona Numero di Emergenza Telefono +39 800 011 858 Italia

RUBRIQUE2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:
Aucun

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



PANTHERA TRIBAL xxx

Publié le 28/02/2022 - Ver. n. 1 du 28/02/2022

2 / 10

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

Code(s) des classes et catégories de danger:
Non dangereux

Code(s) des mentions de danger:
Non dangereux

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement:
Aucun

Code(s) des mentions de danger:
Non dangereux

Code(s) des mentions additionnelles de danger:
EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Mentions de mise en garde:
Aucune en particulier.

2.3. Autres dangers

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

Aucune autre information sur les risques

RUBRIQUE3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Pas pertinent

3.2 Mélanges

Se référer au paragraphe 16 pour le texte intégral des mentions de danger

Substance	Concentration[w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
Octane-1,2-diol - FEMA -	>= 1 < 3%	Eye Irrit. 2, H319 ATE oral = 2.000,0 mg/kg ATE inhal = 7,0mg/l/4 h	-	1117-86-8	214-254-7	-
DL-hexane-1,2-diol	>= 1 < 3%	Eye Irrit. 2, H319 ATE oral = 6.166,0 mg/kg	ND	6920-22-5	230-029-6	NR

RUBRIQUE4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Aérer l'ambient. Enlever immédiatement le patient de l'ambient souillé et le porter dedans à ambient très aéré. Dans le cas de malaise consulter un docteur.

Contact direct avec la peau (du produit pur):
Laver abondamment avec l'eau et le savon.

Contact direct avec les yeux (du produit pur):
Laver immédiatement avec de l'eau abondant dans l'ordre au moins 10 minutes.

Ingestion:
Pas dangereux. Est possible donnent le charbon actif en eau ou l'huile de la vaseline minérale médicinale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucunes données disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucunes données disponibles.

RUBRIQUE5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés de l'extinction:
Pulvérisation d'eau, CO2, mousse, poudres de chimies basées sur les matériaux impliqués dans le feu.

Moyens de l'extinction d'éviter:
Jets d'eau. Utilisez des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des récipients exposés au feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucunes données disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Employer les protections pour les manières respiratoires.
Elmet de urgence et vêtements protecteurs complets
L'eau vaporisée peut être employée pur protéger les personnes occupées dans l'extinction
On conseille d'ailleurs d'utiliser des vitesses de plongée à l'air, surtout si on travail dans les endroits fermés et peu aérés en tous cas s'ils sont utilisés extincteur halogénait.
Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau

RUBRIQUE6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures durgence

6.1.1 Pour les non-secouristes:
Laissez la zone entourant le déversement ou de rejet. Ne pas fumer
Mettre les gants et les vêtements protecteurs.

6.1.2 Pour les secouristes:
Éliminer toutes les flammes libres et les sources possibles d'allumage. Pas fumée.
Prédisposer une ventilation suffisante.
Évacuer la zone à risque et, peut-être, de consulter un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les pertes avec la terre ou le sable.

Si le produit est écoulé dans un cours d'eau, les eaux d'égout ou à souillé la terre ou la végétation, informer les autorités compétentes.

Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour de confinement:

Rassembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination. L'absorber par la suite avec le matériel inerte.

Éviter qu'il pénètre dans l'égout.

6.3.2 Pour le nettoyage:

Après la cueillette, lavage avec de l'eau la zone intéressée et les matériaux.

6.3.3 Autres informations:

Aucune en particulier.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact et l'inhalation des vapeurs

Pendant le travail ne pas manger et ne pas boire.

Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.

Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.

Entreposer dans un endroit frais, loin des sources de chaleur et `exposition directe du soleil.

Protéger contre la chaleur et l'exposition directe du soleil. Exploiter en bien aérée. Tenir loin de toute source d'ignition-ne pas fumer. Prendre des mesures préventives pour éviter les charges électrostatiques. Éviter tout contact avec les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs ou brouillards.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans):

Outre les utilisations décrites dans la section 1.2 pas d'autres utilisations spécifiques couvertes.

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucunes données disponibles.

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés:

Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans):

Outre les utilisations décrites dans la section 1.2 pas d'autres utilisations spécifiques couvertes.

Mesures de protection individuelle:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



PANTHERA TRIBAL xxx

Publié le 28/02/2022 - Ver. n. 1 du 28/02/2022

5 / 10

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

a) Protection des yeux / du visage
Mettre la masque d'usage

b) Protection de la peau

i) Protection des mains
Pendant la manipulation du produit pur employer les gants protecteurs résistants aux produits chimiques (EN 374-1 / EN 374-2 / EN 374-3).

ii) Divers
Pendant la manipulation du produit pur porter les vêtements de protection complets de la peau.

c) Protection respiratoire
Employer une protection respiratoire proportionnée (en 14387:2008).

d) Risques thermiques
Pas de danger d'être signalés

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:
Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Aspect	LIQUIDE COLORÉ	
Couleur	LIQUIDE COLORÉ	
Odeur	Non déterminé	
Seuil olfactif	Non déterminé	
pH	Non déterminé	
Point de fusion/point de congélation	Non déterminé	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé	
Point d'éclair;	Non déterminé	
Taux d'évaporation	Non déterminé	
Inflammabilité (solide, gaz)	Non déterminé	
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non déterminé	
Pression de vapeur	Non déterminé	
Densité de vapeur	Non déterminé	
Densité relative	Non déterminé	
Solubilité	Non déterminé	
Solubilité dans l'eau	Non déterminé	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non déterminé	
Température d'auto-inflammabilité	Non déterminé	
Température de décomposition	Non déterminé	
Viscosité	Non déterminé	
Propriétés explosives	Non déterminé	
Propriétés comburantes	Non déterminé	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



PANTHERA TRIBAL xxx

Publié le 28/02/2022 - Ver. n. 1 du 28/02/2022

6 / 10

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
-----------------------------------	--------	--------------------------

9.2. Autres informations

Aucunes données disponibles.

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Sans risques de réactivité

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Rien à signaler

10.5. Matières incompatibles

Il peut produire des gaz inflammables pour entrer en contact avec les métaux élémentaires, nitrures, sulfure inorganique, agents réducteurs forts.

Il peut produire des gaz toxiques pour entrer en contact avec le sulfide inorganique, agents réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

ATE(mix) oral = ∞

ATE(mix) dermal = ∞

ATE(mix) inhal = ∞

(a) toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(b) corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(c) lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(e) mutagénicité sur cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(f) cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(g) toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: Compte tenu des données disponibles,

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



PANTHERA TRIBAL xxx

Publié le 28/02/2022 - Ver. n. 1 du 28/02/2022

7 / 10

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

les critères de classification ne sont pas remplis.

(j) danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Relativement aux substances contenues:

Octane-1,2-diol:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 2000

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 7,015

DL-hexane-1,2-diol:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 6166

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucunes données disponibles.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

DL-hexane-1,2-diol:

Relativement aux substances contenues:

Octane-1,2-diol:

C(E)L50 (mg/l) = 2,2

DL-hexane-1,2-diol:

C(E)L50 (mg/l) = 110

NOEC (mg/l) = 1000

DL-hexane-1,2-diol

**** Non traduit ****

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucunes données disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucunes données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucunes données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucun ingrédient PBT/vPvB est présent

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucunes données disponibles.

12.7. Autres effets néfastes

Aucun effet indésirable constaté

RUBRIQUE13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Ne pas réutiliser les récipients vides. Les vidanger à l'égard des normes en vigueur. Le résiduel certain du produit doit être vidangé aux compagnies autorisées selon les normes en vigueur.

Récupérer si possible. Actionner en accord aix dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE14. Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

Non inclus dans le champ d'application de les réglementations concernant le transport des marchandises dangereuses: par route (ADR); par train (RID); par avion (OACI / IATA); par maritime (IMDG).

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Aucun

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun

14.4. Groupe d'emballage

Aucun

14.5. Dangers pour l'environnement

Aucun

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes données disponibles.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

On ne prévoit pas de transport en vrac

RUBRIQUE15. Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

D.Lgs. 3/2/1997 n. 52 (Classificazione, imballaggio ed etichettatura sostanze pericolose). D.Lgs 14/3/2003 n. 65 (Classificazione, imballaggio ed etichettatura preparati pericolosi). D.Lgs. 2/2/2002 n. 25 (Rischi derivanti da agenti chimici durante il lavoro). D.M. Lavoro 26/02/2004 (Limiti di esposizione professionali); D.M. 03/04/2007 (Attuazione della direttiva n. 2006/8/CE). Regolamento (CE) n. 1907/2006 (REACH), Regolamento (CE) n. 1272/2008 (CLP), Regolamento (CE) n.790/2009. Regolamento (UE) n. 286/2011 (ATP 2 CLP) . D.Lgs. 21 settembre 2005 n. 238 (Direttiva Seveso Ter). Regolamento (CE) n. 648/2004 del Parlamento europeo e del Consiglio, del 31 marzo 2004, relativo ai detersivi . Regolamento (CE) 453/2010 del Parlamento Europeo. DLgs 334/99 - Attività a rischio di incidenti rilevanti . DLgs 152/99 - Tutela della acque - scarichi idrici . DPR 203/88 - Emissioni in atmosfera . DLgs 22/97 - Norme sui rifiuti, sugli imballaggi e sui rifiuti di imballaggio.

Principali fonti bibliografiche:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



PANTHERA TRIBAL xxx

Publié le 28/02/2022 - Ver. n. 1 du 28/02/2022

9 / 10

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

ECDIN : Environmental Chemicals Data and Informatio Network- Join Research Centre, Commission of the European Communities

SAX's Dangerous Properties of Industrial Materials - Eight Edition - Van Nostrand Reinold

NIOSH - Registry of toxic effects of chemical substances (1983)

I.N.R.S. - Fiche Toxicologique

CESIO - Classification and labelling of anionic, nonionic surfactants (1990)

Direttiva 67/548 29° Adeguamento

Direttiva 1999/45/CE

Direttiva 2001/60/CE

Regolamento (CE) 1272/2008 CLP

Regolamento (CE) 1907/2006 REACH

Regolamento (CE) 453/2010

Regolamento (CE) 1223/2009

Regolamento (CE) n. 648/2004 del Parlamento europeo e del Consiglio, del 31 marzo 2004

Regolamento (CE) n. 790/2009 (ATP 1 CLP) e (UE) n. 758/2013

Direttiva 76/768/CEE

The Merck Index Ed. 10

HADLING Chemical Safety

European Chemicals Bureau: Existing Chemicals, <http://ecb.jrc/existing-chemicals/>

Sigma-Aldrich S.r.l

Sigma-Aldrich Co. LLC.

Gruppo BASF

Istituto Superiore di Sanità Viale Regina Elena 299 - 00161 - Roma (I)

A.C.G.I.H. – Documentary of the Threshold Limit Values

SIGMA-ALDRICH – Library of Chemical Safety Data

BOZZA MARUBINI M. et al. – Intossicazioni acute. Meccanismi, diagnosi e terapia. OEMF

BREThERICK – Bretherick's Handbook of Reactive Chemical Hazards

ECETOC – Monographs, Technical Reports, Special Reports, Documents, Joint Assessment of Commodity Chemicals

EPA – Chemical Emergency Preparedness Program – Interim Guidance – Chemical profiles

IARC – Monographs on the Evaluation of the Carcinogenic Risk of Chemicals to Humans

PATTY – Industrial Hygiene and Toxicology (3 Ed.)

SAX – Dangerous Properties of Industrial Materials (7 Ed.)

INRS – Fiche toxicologique (CD-ROM ed. 2002)

INRS – Réaction Chimiques Dangereuses

IPCS – Environmental Health Criteria

IPCS – Concise International Chemical Assessment Document

ITI – Toxic and Hazardous Industrial Chemical Safety Manual

IUCLID – International Uniform Chemical Information Database (CD-ROM)

KEITH & WALTERS – Compendium of Safety Data Sheets for Research and Industrial Chemicals

VCH

VERSCHUEREN K. – Handbook of Environmental Data on Organic Chemicals – 2 E(5.)

MERCK & Co. – The Merck Index

NIOSH/RTECS – Registry of Toxic Effects of Chemical Substances

WEAST – Handbook of Chemistry and Physics

NFPA – Fire Protection Guide for Hazardous Materials, National Fire Protection Boston – National Fire Codes Vol 13

DUTCH ASSOCIATION OF SAFETY EXPERTS – Handling Chemicals Safety

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur n'a pas fait une évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE16. Autres informations

16.1. Autres informations

Description du mentions de danger exposé au point 3

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



PANTHERA TRIBAL xxx

Publié le 28/02/2022 - Ver. n. 1 du 28/02/2022

10 / 10

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

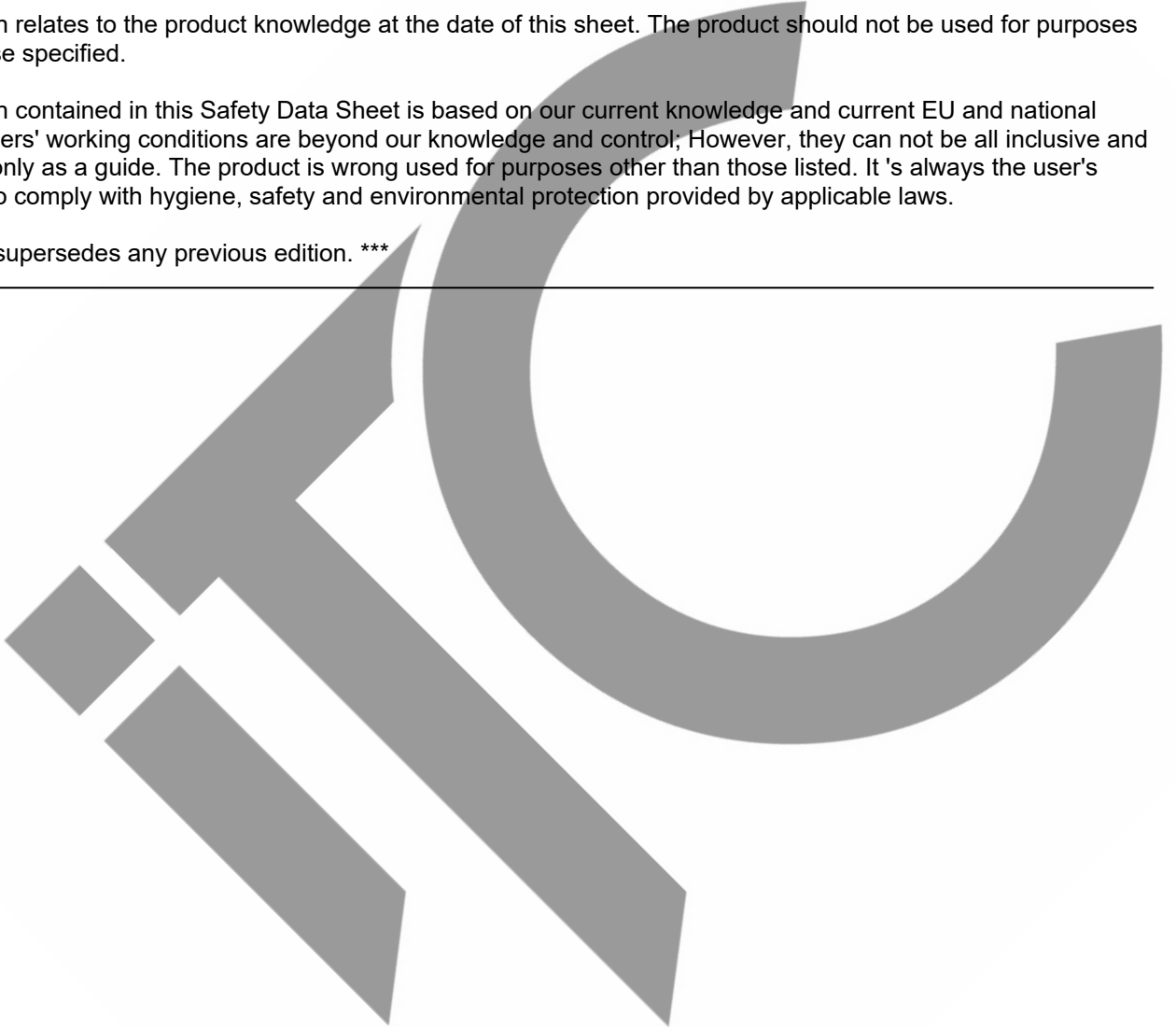
Classification basée sur les données de tous les composants du mélange

The information relates to the product knowledge at the date of this sheet. The product should not be used for purposes other than those specified.

The information contained in this Safety Data Sheet is based on our current knowledge and current EU and national laws, as the users' working conditions are beyond our knowledge and control; However, they can not be all inclusive and shall be used only as a guide. The product is wrong used for purposes other than those listed. It 's always the user's responsibility to comply with hygiene, safety and environmental protection provided by applicable laws.

*** This sheet supersedes any previous edition. ***

Geowin SDS rel. 11



RUBRIQUE1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : PANTHERA LINER
Code des commerces : LI150

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteurs d'utilisation:
Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)[SU22]
Catégorie de produit:
TATOUAGES À L'ENCRE

Utilisations déconseillées
Ne pas utiliser à des fins autres que celles énumérées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Panthera srl
Via Giuseppe Galliano 60
76017 San Ferdinando di Puglia (BT)
Tel +39 0883622737
Orari di lavoro: Lunedì - Venerdì 09:00-12:00 e 15:00-17:00
Working hours: Monday - Friday 09:00-12:00 and 15:00-17:00
info@pantheraink.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tel +39 0883622737
Centro Antiveneni di Bergamo, Azienda Ospedaliera Papa Giovanni XXII, Piazza OMS - Organizzazione Mondiale della Sanità, 1, 24127 Bergamo, Numero di Emergenza Telefono 800 88 33 00, Italia
Centro Antiveneni di Milano, Ospedale Niguarda Ca' Granda, Piazza Ospedale Maggiore 3, 20162 Milano, Numero di Emergenza Telefono +39 02 6610 1029, Italia
Centro Antiveneni di Roma, CAV Policlinico "A. Gemelli", Dipartimento di, Tossicologia Clinica, Università Cattolica del Sacro Cuore, Largo Agostino Gemelli, 8, 00168 Roma, Numero di Emergenza Telefono +39 06 305 4343, Italia
Centro Antiveneni di Roma, CAV Policlinico "Umberto I", Università di Roma, Viale del Policlinico, 155, 00161 Roma, Numero di Emergenza Telefono +39 06 4997 8000, Italia
Centro Antiveneni di Firenze, Az. Osp. "Careggi" U.O. Tossicologia Medica,, S.O.D. di Tossicologia Clinica icologia Clinica, Largo Brambilla, 3, 50134 Firenze, Numero di Emergenza Telefono +39 055 794 7819, Italia
Centro Antiveneni di Pavia, CAV Centro Nazionale di Informazione, Tossicologica, IRCCS Fondazione Maugeri, Via Salvatore Maugeri, 10, 27100 Pavia, Numero di Emergenza Telefono +39 03 822 4444, Italia
Centro Antiveneni di Roma, CAV "Osp. Pediatrico Bambino Gesù" Dip., Emergenza e Accettazione DEA, Piazza Sant'Onofrio, 4, 00165 Roma, Numero di Emergenza Telefono +39 06 6859 3726, Italia
Centro Antiveneni di Foggia, Az. Osp. Univ. Foggia, V.le Luigi Pinto, 1, 71122 Foggia, Numero di Emergenza Telefono +39 800 183 459, Italia
Centro Antiveneni di Napoli, Az. Osp. "A. Cardarelli", Via A. Cardarelli, 9, 80131 Napoli, Numero di Emergenza Telefono +39 081 54 53 333 Italia
Centro Antiveneni di Verona Azienda Ospedaliera Integrata Verona Piazzale Aristide Stefani, 1 , 37126 Verona Numero di Emergenza Telefono +39 800 011 858 Italia

RUBRIQUE2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:
Aucun

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



PANTHERA LINER

Publié le 28/02/2022 - Ver. n. 1 du 28/02/2022

2 / 10

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

Code(s) des classes et catégories de danger:
Non dangereux

Code(s) des mentions de danger:
Non dangereux

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement:
Aucun

Code(s) des mentions de danger:
Non dangereux

Code(s) des mentions additionnelles de danger:
EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Mentions de mise en garde:
Aucune en particulier.

2.3. Autres dangers

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

Aucune autre information sur les risques

RUBRIQUE3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Pas pertinent

3.2 Mélanges

Se référer au paragraphe 16 pour le texte intégral des mentions de danger

Substance	Concentration[w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
Octane-1,2-diol - FEMA -	>= 1 < 3%	Eye Irrit. 2, H319 ATE oral = 2.000,0 mg/kg ATE inhal = 7,0mg/l/4 h	-	1117-86-8	214-254-7	-
DL-hexane-1,2-diol	>= 1 < 3%	Eye Irrit. 2, H319 ATE oral = 6.166,0 mg/kg	ND	6920-22-5	230-029-6	NR

RUBRIQUE4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Aérer l'ambient. Enlever immédiatement le patient de l'ambient souillé et le porter dedans à ambient très aéré. Dans le cas de malaise consulter un docteur.

Contact direct avec la peau (du produit pur):
Laver abondamment avec l'eau et le savon.

Contact direct avec les yeux (du produit pur):
Laver immédiatement avec de l'eau abondant dans l'ordre au moins 10 minutes.

Ingestion:
Pas dangereux. Est possible donnent le charbon actif en eau ou l'huile de la vaseline minérale médicinale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucunes données disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucunes données disponibles.

RUBRIQUE5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés de l'extinction:
Pulvérisation d'eau, CO₂, mousse, poudres de chimies basées sur les matériaux impliqués dans le feu.

Moyens de l'extinction d'éviter:
Jets d'eau. Utilisez des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des récipients exposés au feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucunes données disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Employer les protections pour les manières respiratoires.
Elmet de urgence et vêtements protecteurs complets
L'eau vaporisée peut être employée pur protéger les personnes occupées dans l'extinction
On conseille d'ailleurs d'utiliser des vitesses de plongée à l'air, surtout si on travail dans les endroits fermés et peu aérés en tous cas s'ils sont utilisés extincteur halogénait.
Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau

RUBRIQUE6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures durgence

6.1.1 Pour les non-secouristes:
Laissez la zone entourant le déversement ou de rejet. Ne pas fumer
Mettre les gants et les vêtements protecteurs.

6.1.2 Pour les secouristes:
Éliminer toutes les flammes libres et les sources possibles d'allumage. Pas fumée.
Prédisposer une ventilation suffisante.
Évacuer la zone à risque et, peut-être, de consulter un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les pertes avec la terre ou le sable.

Si le produit est écoulé dans un cours d'eau, les eaux d'égout ou à souillé la terre ou la végétation, informer les autorités compétentes.

Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour de confinement:

Rassembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination. L'absorber par la suite avec le matériel inerte.

Éviter qu'il pénètre dans l'égout.

6.3.2 Pour le nettoyage:

Après la cueillette, lavage avec de l'eau la zone intéressée et les matériaux.

6.3.3 Autres informations:

Aucune en particulier.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact et l'inhalation des vapeurs

Pendant le travail ne pas manger et ne pas boire.

Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.

Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.

Entreposer dans un endroit frais, loin des sources de chaleur et `exposition directe du soleil.

Protéger contre la chaleur et l'exposition directe du soleil. Exploiter en bien aérée. Tenir loin de toute source d'ignition-ne pas fumer. Prendre des mesures préventives pour éviter les charges électrostatiques. Éviter tout contact avec les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs ou brouillards.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans):

Outre les utilisations décrites dans la section 1.2 pas d'autres utilisations spécifiques couvertes.

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucunes données disponibles.

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés:

Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans):

Outre les utilisations décrites dans la section 1.2 pas d'autres utilisations spécifiques couvertes.

Mesures de protection individuelle:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



PANTHERA LINER

Publié le 28/02/2022 - Ver. n. 1 du 28/02/2022

5 / 10

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

a) Protection des yeux / du visage
Mettre la masque d'usage

b) Protection de la peau

i) Protection des mains
Pendant la manipulation du produit pur employer les gants protecteurs résistants aux produits chimiques (EN 374-1 / EN 374-2 / EN 374-3).

ii) Divers
Pendant la manipulation du produit pur porter les vêtements de protection complets de la peau.

c) Protection respiratoire
Employer une protection respiratoire proportionnée (en 14387:2008).

d) Risques thermiques
Pas de danger d'être signalés

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:
Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Aspect	LIQUIDE COLORÉ	
Couleur	LIQUIDE COLORÉ	
Odeur	Non déterminé	
Seuil olfactif	Non déterminé	
pH	Non déterminé	
Point de fusion/point de congélation	Non déterminé	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé	
Point d'éclair;	Non déterminé	
Taux d'évaporation	Non déterminé	
Inflammabilité (solide, gaz)	Non déterminé	
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non déterminé	
Pression de vapeur	Non déterminé	
Densité de vapeur	Non déterminé	
Densité relative	Non déterminé	
Solubilité	Non déterminé	
Solubilité dans l'eau	Non déterminé	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non déterminé	
Température d'auto-inflammabilité	Non déterminé	
Température de décomposition	Non déterminé	
Viscosité	Non déterminé	
Propriétés explosives	Non déterminé	
Propriétés comburantes	Non déterminé	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



PANTHERA LINER

Publié le 28/02/2022 - Ver. n. 1 du 28/02/2022

6 / 10

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
-----------------------------------	--------	--------------------------

9.2. Autres informations

Aucunes données disponibles.

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Sans risques de réactivité

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Rien à signaler

10.5. Matières incompatibles

Il peut produire des gaz inflammables pour entrer en contact avec les métaux élémentaires, nitrures, sulfure inorganique, agents réducteurs forts.

Il peut produire des gaz toxiques pour entrer en contact avec le sulfide inorganique, agents réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

ATE(mix) oral = ∞

ATE(mix) dermal = ∞

ATE(mix) inhal = ∞

(a) toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(b) corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(c) lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(e) mutagénicité sur cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(f) cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(g) toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: Compte tenu des données disponibles,

les critères de classification ne sont pas remplis.

(j) danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Relativement aux substances contenues:

Octane-1,2-diol:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 2000

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 7,015

DL-hexane-1,2-diol:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 6166

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucunes données disponibles.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

DL-hexane-1,2-diol:

Relativement aux substances contenues:

Octane-1,2-diol:

C(E)L50 (mg/l) = 2,2

DL-hexane-1,2-diol:

C(E)L50 (mg/l) = 110

NOEC (mg/l) = 1000

DL-hexane-1,2-diol

**** Non traduit ****

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucunes données disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucunes données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucunes données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucun ingrédient PBT/vPvB est présent

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucunes données disponibles.

12.7. Autres effets néfastes

Aucun effet indésirable constaté

RUBRIQUE13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Ne pas réutiliser les récipients vides. Les vidanger à l'égard des normes en vigueur. Le résiduel certain du produit doit être vidangé aux compagnies autorisées selon les normes en vigueur.

Récupérer si possible. Actionner en accord aix dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE14. Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

Non inclus dans le champ d'application de les réglementations concernant le transport des marchandises dangereuses: par route (ADR); par train (RID); par avion (OACI / IATA); par maritime (IMDG).

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Aucun

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun

14.4. Groupe d'emballage

Aucun

14.5. Dangers pour l'environnement

Aucun

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes données disponibles.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

On ne prévoit pas de transport en vrac

RUBRIQUE15. Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

D.Lgs. 3/2/1997 n. 52 (Classificazione, imballaggio ed etichettatura sostanze pericolose). D.Lgs 14/3/2003 n. 65 (Classificazione, imballaggio ed etichettatura preparati pericolosi). D.Lgs. 2/2/2002 n. 25 (Rischi derivanti da agenti chimici durante il lavoro). D.M. Lavoro 26/02/2004 (Limiti di esposizione professionali); D.M. 03/04/2007 (Attuazione della direttiva n. 2006/8/CE). Regolamento (CE) n. 1907/2006 (REACH), Regolamento (CE) n. 1272/2008 (CLP), Regolamento (CE) n.790/2009. Regolamento (UE) n. 286/2011 (ATP 2 CLP) . D.Lgs. 21 settembre 2005 n. 238 (Direttiva Seveso Ter). Regolamento (CE) n. 648/2004 del Parlamento europeo e del Consiglio, del 31 marzo 2004, relativo ai detersivi . Regolamento (CE) 453/2010 del Parlamento Europeo. DLgs 334/99 - Attività a rischio di incidenti rilevanti . DLgs 152/99 - Tutela della acque - scarichi idrici . DPR 203/88 - Emissioni in atmosfera . DLgs 22/97 - Norme sui rifiuti, sugli imballaggi e sui rifiuti di imballaggio.

Principali fonti bibliografiche:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



PANTHERA LINER

Publié le 28/02/2022 - Ver. n. 1 du 28/02/2022

9 / 10

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

ECDIN : Environmental Chemicals Data and Information Network- Joint Research Centre, Commission of the European Communities

SAX's Dangerous Properties of Industrial Materials - Eight Edition - Van Nostrand Reinold

NIOSH - Registry of toxic effects of chemical substances (1983)

I.N.R.S. - Fiche Toxicologique

CESIO - Classification and labelling of anionic, nonionic surfactants (1990)

Direttiva 67/548 29° Adeguamento

Direttiva 1999/45/CE

Direttiva 2001/60/CE

Regolamento (CE) 1272/2008 CLP

Regolamento (CE) 1907/2006 REACH

Regolamento (CE) 453/2010

Regolamento (CE) 1223/2009

Regolamento (CE) n. 648/2004 del Parlamento europeo e del Consiglio, del 31 marzo 2004

Regolamento (CE) n. 790/2009 (ATP 1 CLP) e (UE) n. 758/2013

Direttiva 76/768/CEE

The Merck Index Ed. 10

HADLING Chemical Safety

European Chemicals Bureau: Existing Chemicals, <http://ecb.jrc/existing-chemicals/>

Sigma-Aldrich S.r.l

Sigma-Aldrich Co. LLC.

Gruppo BASF

Istituto Superiore di Sanità Viale Regina Elena 299 - 00161 - Roma (I)

A.C.G.I.H. – Documentary of the Threshold Limit Values

SIGMA-ALDRICH – Library of Chemical Safety Data

BOZZA MARUBINI M. et al. – Intossicazioni acute. Meccanismi, diagnosi e terapia. OEMF

BREThERICK – Bretherick's Handbook of Reactive Chemical Hazards

ECETOC – Monographs, Technical Reports, Special Reports, Documents, Joint Assessment of Commodity Chemicals

EPA – Chemical Emergency Preparedness Program – Interim Guidance – Chemical profiles

IARC – Monographs on the Evaluation of the Carcinogenic Risk of Chemicals to Humans

PATTY – Industrial Hygiene and Toxicology (3 Ed.)

SAX – Dangerous Properties of Industrial Materials (7 Ed.)

INRS – Fiche toxicologique (CD-ROM ed. 2002)

INRS – Réaction Chimiques Dangereuses

IPCS – Environmental Health Criteria

IPCS – Concise International Chemical Assessment Document

ITI – Toxic and Hazardous Industrial Chemical Safety Manual

IUCLID – International Uniform Chemical Information Database (CD-ROM)

KEITH & WALTERS – Compendium of Safety Data Sheets for Research and Industrial Chemicals

VCH

VERSCHUEREN K. – Handbook of Environmental Data on Organic Chemicals – 2 E(5.)

MERCK & Co. – The Merck Index

NIOSH/RTECS – Registry of Toxic Effects of Chemical Substances

WEAST – Handbook of Chemistry and Physics

NFPA – Fire Protection Guide for Hazardous Materials, National Fire Protection Boston – National Fire Codes Vol 13

DUTCH ASSOCIATION OF SAFETY EXPERTS – Handling Chemicals Safety

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur n'a pas fait une évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE16. Autres informations

16.1. Autres informations

Description du mentions de danger exposé au point 3

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



PANTHERA LINER

Publié le 28/02/2022 - Ver. n. 1 du 28/02/2022

10 / 10

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

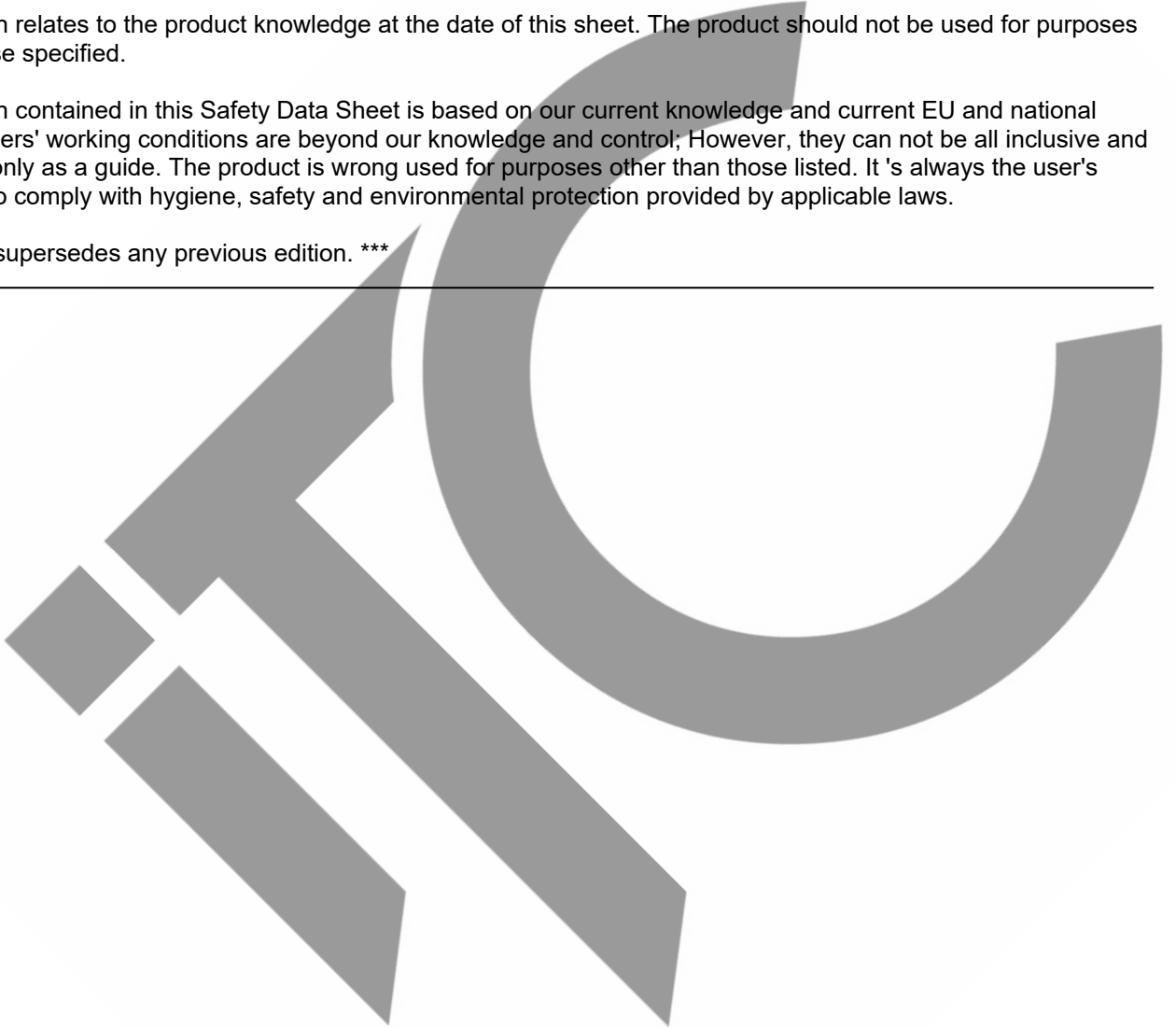
Classification basée sur les données de tous les composants du mélange

The information relates to the product knowledge at the date of this sheet. The product should not be used for purposes other than those specified.

The information contained in this Safety Data Sheet is based on our current knowledge and current EU and national laws, as the users' working conditions are beyond our knowledge and control; However, they can not be all inclusive and shall be used only as a guide. The product is wrong used for purposes other than those listed. It 's always the user's responsibility to comply with hygiene, safety and environmental protection provided by applicable laws.

*** This sheet supersedes any previous edition. ***

Geowin SDS rel. 11



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



PANTHERA LIGHT SUMY

Publié le 28/02/2022 - Ver. n. 1 du 28/02/2022

1 / 10

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : PANTHERA LIGHT SUMY
Code des commerces : LG150

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteurs d'utilisation:
Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)[SU22]
Catégorie de produit:
TATOUAGES À L'ENCRE

Utilisations déconseillées
Ne pas utiliser à des fins autres que celles énumérées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Panthera srl
Via Giuseppe Galliano 60
76017 San Ferdinando di Puglia (BT)
Tel +39 0883622737
Orari di lavoro: Lunedì - Venerdì 09:00-12:00 e 15:00-17:00
Working hours: Monday - Friday 09:00-12:00 and 15:00-17:00
info@pantheraink.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tel +39 0883622737
Centro Antiveneni di Bergamo, Azienda Ospedaliera Papa Giovanni XXII, Piazza OMS - Organizzazione Mondiale della Sanità, 1, 24127 Bergamo, Numero di Emergenza Telefono 800 88 33 00, Italia
Centro Antiveneni di Milano, Ospedale Niguarda Ca' Granda, Piazza Ospedale Maggiore 3, 20162 Milano, Numero di Emergenza Telefono +39 02 6610 1029, Italia
Centro Antiveneni di Roma, CAV Policlinico "A. Gemelli", Dipartimento di, Tossicologia Clinica, Università Cattolica del Sacro Cuore, Largo Agostino Gemelli, 8, 00168 Roma, Numero di Emergenza Telefono +39 06 305 4343, Italia
Centro Antiveneni di Roma, CAV Policlinico "Umberto I", Università di Roma, Viale del Policlinico, 155, 00161 Roma, Numero di Emergenza Telefono +39 06 4997 8000, Italia
Centro Antiveneni di Firenze, Az. Osp. "Careggi" U.O. Tossicologia Medica,, S.O.D. di Tossicologia Clinica icologia Clinica, Largo Brambilla, 3, 50134 Firenze, Numero di Emergenza Telefono +39 055 794 7819, Italia
Centro Antiveneni di Pavia, CAV Centro Nazionale di Informazione, Tossicologica, IRCCS Fondazione Maugeri, Via Salvatore Maugeri, 10, 27100 Pavia, Numero di Emergenza Telefono +39 03 822 4444, Italia
Centro Antiveneni di Roma, CAV "Osp. Pediatrico Bambino Gesù" Dip., Emergenza e Accettazione DEA, Piazza Sant'Onofrio, 4, 00165 Roma, Numero di Emergenza Telefono +39 06 6859 3726, Italia
Centro Antiveneni di Foggia, Az. Osp. Univ. Foggia, V.le Luigi Pinto, 1, 71122 Foggia, Numero di Emergenza Telefono +39 800 183 459, Italia
Centro Antiveneni di Napoli, Az. Osp. "A. Cardarelli", Via A. Cardarelli, 9, 80131 Napoli, Numero di Emergenza Telefono +39 081 54 53 333 Italia
Centro Antiveneni di Verona Azienda Ospedaliera Integrata Verona Piazzale Aristide Stefani, 1 , 37126 Verona Numero di Emergenza Telefono +39 800 011 858 Italia

RUBRIQUE2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:
Aucun

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



PANTHERA LIGHT SUMY

Publié le 28/02/2022 - Ver. n. 1 du 28/02/2022

2 / 10

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

Code(s) des classes et catégories de danger:
Non dangereux

Code(s) des mentions de danger:
Non dangereux

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement:
Aucun

Code(s) des mentions de danger:
Non dangereux

Code(s) des mentions additionnelles de danger:
EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Mentions de mise en garde:
Aucune en particulier.

2.3. Autres dangers

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

Aucune autre information sur les risques

RUBRIQUE3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Pas pertinent

3.2 Mélanges

Se référer au paragraphe 16 pour le texte intégral des mentions de danger

Substance	Concentration[w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
Octane-1,2-diol - FEMA -	>= 1 < 3%	Eye Irrit. 2, H319 ATE oral = 2.000,0 mg/kg ATE inhal = 7,0mg/l/4 h	-	1117-86-8	214-254-7	-
DL-hexane-1,2-diol	>= 1 < 3%	Eye Irrit. 2, H319 ATE oral = 6.166,0 mg/kg	ND	6920-22-5	230-029-6	NR

RUBRIQUE4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Aérer l'ambient. Enlever immédiatement le patient de l'ambient souillé et le porter dedans à ambient très aéré. Dans le cas de malaise consulter un docteur.

Contact direct avec la peau (du produit pur):
Laver abondamment avec l'eau et le savon.

Contact direct avec les yeux (du produit pur):
Laver immédiatement avec de l'eau abondant dans l'ordre au moins 10 minutes.

Ingestion:
Pas dangereux. Est possible donnent le charbon actif en eau ou l'huile de la vaseline minérale médicinale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucunes données disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucunes données disponibles.

RUBRIQUE5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés de l'extinction:
Pulvérisation d'eau, CO2, mousse, poudres de chimies basées sur les matériaux impliqués dans le feu.

Moyens de l'extinction d'éviter:
Jets d'eau. Utilisez des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des récipients exposés au feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucunes données disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Employer les protections pour les manières respiratoires.
Elmet de urgence et vêtements protecteurs complets
L'eau vaporisée peut être employée pur protéger les personnes occupées dans l'extinction
On conseille d'ailleurs d'utiliser des vitesses de plongée à l'air, surtout si on travail dans les endroits fermés et peu aérés en tous cas s'ils sont utilisés extincteur halogénait.
Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau

RUBRIQUE6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures durgence

6.1.1 Pour les non-secouristes:
Laissez la zone entourant le déversement ou de rejet. Ne pas fumer
Mettre les gants et les vêtements protecteurs.

6.1.2 Pour les secouristes:
Éliminer toutes les flammes libres et les sources possibles d'allumage. Pas fumée.
Prédisposer une ventilation suffisante.
Évacuer la zone à risque et, peut-être, de consulter un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les pertes avec la terre ou le sable.

Si le produit est écoulé dans un cours d'eau, les eaux d'égout ou à souillé la terre ou la végétation, informer les autorités compétentes.

Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour de confinement:

Rassembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination. L'absorber par la suite avec le matériel inerte.

Éviter qu'il pénètre dans l'égout.

6.3.2 Pour le nettoyage:

Après la cueillette, lavage avec de l'eau la zone intéressée et les matériaux.

6.3.3 Autres informations:

Aucune en particulier.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact et l'inhalation des vapeurs

Pendant le travail ne pas manger et ne pas boire.

Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.

Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.

Entreposer dans un endroit frais, loin des sources de chaleur et `exposition directe du soleil.

Protéger contre la chaleur et l'exposition directe du soleil. Exploiter en bien aérée. Tenir loin de toute source d'ignition-ne pas fumer. Prendre des mesures préventives pour éviter les charges électrostatiques. Éviter tout contact avec les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs ou brouillards.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans):

Outre les utilisations décrites dans la section 1.2 pas d'autres utilisations spécifiques couvertes.

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucunes données disponibles.

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés:

Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans):

Outre les utilisations décrites dans la section 1.2 pas d'autres utilisations spécifiques couvertes.

Mesures de protection individuelle:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



PANTHERA LIGHT SUMY

Publié le 28/02/2022 - Ver. n. 1 du 28/02/2022

5 / 10

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

a) Protection des yeux / du visage
Mettre la masque d'usage

b) Protection de la peau

i) Protection des mains
Pendant la manipulation du produit pur employer les gants protecteurs résistants aux produits chimiques (EN 374-1 / EN 374-2 / EN 374-3).

ii) Divers
Pendant la manipulation du produit pur porter les vêtements de protection complets de la peau.

c) Protection respiratoire
Employer une protection respiratoire proportionnée (en 14387:2008).

d) Risques thermiques
Pas de danger d'être signalés

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:
Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Aspect	LIQUIDE COLORÉ	
Couleur	LIQUIDE COLORÉ	
Odeur	Non déterminé	
Seuil olfactif	Non déterminé	
pH	Non déterminé	
Point de fusion/point de congélation	Non déterminé	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé	
Point d'éclair;	Non déterminé	
Taux d'évaporation	Non déterminé	
Inflammabilité (solide, gaz)	Non déterminé	
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non déterminé	
Pression de vapeur	Non déterminé	
Densité de vapeur	Non déterminé	
Densité relative	Non déterminé	
Solubilité	Non déterminé	
Solubilité dans l'eau	Non déterminé	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non déterminé	
Température d'auto-inflammabilité	Non déterminé	
Température de décomposition	Non déterminé	
Viscosité	Non déterminé	
Propriétés explosives	Non déterminé	
Propriétés comburantes	Non déterminé	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



PANTHERA LIGHT SUMY

Publié le 28/02/2022 - Ver. n. 1 du 28/02/2022

6 / 10

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
-----------------------------------	--------	--------------------------

9.2. Autres informations

Aucunes données disponibles.

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Sans risques de réactivité

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Rien à signaler

10.5. Matières incompatibles

Il peut produire des gaz inflammables pour entrer en contact avec les métaux élémentaires, nitrures, sulfure inorganique, agents réducteurs forts.

Il peut produire des gaz toxiques pour entrer en contact avec le sulfide inorganique, agents réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

ATE(mix) oral = ∞

ATE(mix) dermal = ∞

ATE(mix) inhal = ∞

(a) toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(b) corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(c) lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(e) mutagénicité sur cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(f) cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(g) toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: Compte tenu des données disponibles,

les critères de classification ne sont pas remplis.

(j) danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Relativement aux substances contenues:

Octane-1,2-diol:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 2000

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 7,015

DL-hexane-1,2-diol:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 6166

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucunes données disponibles.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

DL-hexane-1,2-diol:

Relativement aux substances contenues:

Octane-1,2-diol:

C(E)L50 (mg/l) = 2,2

DL-hexane-1,2-diol:

C(E)L50 (mg/l) = 110

NOEC (mg/l) = 1000

DL-hexane-1,2-diol

**** Non traduit ****

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucunes données disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucunes données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucunes données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucun ingrédient PBT/vPvB est présent

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucunes données disponibles.

12.7. Autres effets néfastes

Aucun effet indésirable constaté

RUBRIQUE13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Ne pas réutiliser les récipients vides. Les vidanger à l'égard des normes en vigueur. Le résiduel certain du produit doit être vidangé aux compagnies autorisées selon les normes en vigueur.

Récupérer si possible. Actionner en accord aix dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE14. Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

Non inclus dans le champ d'application de les réglementations concernant le transport des marchandises dangereuses: par route (ADR); par train (RID); par avion (OACI / IATA); par maritime (IMDG).

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Aucun

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun

14.4. Groupe d'emballage

Aucun

14.5. Dangers pour l'environnement

Aucun

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes données disponibles.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

On ne prévoit pas de transport en vrac

RUBRIQUE15. Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

D.Lgs. 3/2/1997 n. 52 (Classificazione, imballaggio ed etichettatura sostanze pericolose). D.Lgs 14/3/2003 n. 65 (Classificazione, imballaggio ed etichettatura preparati pericolosi). D.Lgs. 2/2/2002 n. 25 (Rischi derivanti da agenti chimici durante il lavoro). D.M. Lavoro 26/02/2004 (Limiti di esposizione professionali); D.M. 03/04/2007 (Attuazione della direttiva n. 2006/8/CE). Regolamento (CE) n. 1907/2006 (REACH), Regolamento (CE) n. 1272/2008 (CLP), Regolamento (CE) n.790/2009. Regolamento (UE) n. 286/2011 (ATP 2 CLP) . D.Lgs. 21 settembre 2005 n. 238 (Direttiva Seveso Ter). Regolamento (CE) n. 648/2004 del Parlamento europeo e del Consiglio, del 31 marzo 2004, relativo ai detersivi . Regolamento (CE) 453/2010 del Parlamento Europeo. DLgs 334/99 - Attività a rischio di incidenti rilevanti . DLgs 152/99 - Tutela della acque - scarichi idrici . DPR 203/88 - Emissioni in atmosfera . DLgs 22/97 - Norme sui rifiuti, sugli imballaggi e sui rifiuti di imballaggio.

Principali fonti bibliografiche:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



PANTHERA LIGHT SUMY

Publié le 28/02/2022 - Ver. n. 1 du 28/02/2022

9 / 10

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

ECDIN : Environmental Chemicals Data and Information Network- Joint Research Centre, Commission of the European Communities

SAX's Dangerous Properties of Industrial Materials - Eight Edition - Van Nostrand Reinold

NIOSH - Registry of toxic effects of chemical substances (1983)

I.N.R.S. - Fiche Toxicologique

CESIO - Classification and labelling of anionic, nonionic surfactants (1990)

Direttiva 67/548 29° Adeguamento

Direttiva 1999/45/CE

Direttiva 2001/60/CE

Regolamento (CE) 1272/2008 CLP

Regolamento (CE) 1907/2006 REACH

Regolamento (CE) 453/2010

Regolamento (CE) 1223/2009

Regolamento (CE) n. 648/2004 del Parlamento europeo e del Consiglio, del 31 marzo 2004

Regolamento (CE) n. 790/2009 (ATP 1 CLP) e (UE) n. 758/2013

Direttiva 76/768/CEE

The Merck Index Ed. 10

HADLING Chemical Safety

European Chemicals Bureau: Existing Chemicals, <http://ecb.jrc/existing-chemicals/>

Sigma-Aldrich S.r.l

Sigma-Aldrich Co. LLC.

Gruppo BASF

Istituto Superiore di Sanità Viale Regina Elena 299 - 00161 - Roma (I)

A.C.G.I.H. – Documentary of the Threshold Limit Values

SIGMA-ALDRICH – Library of Chemical Safety Data

BOZZA MARUBINI M. et al. – Intossicazioni acute. Meccanismi, diagnosi e terapia. OEMF

BREThERICK – Bretherick's Handbook of Reactive Chemical Hazards

ECETOC – Monographs, Technical Reports, Special Reports, Documents, Joint Assessment of Commodity Chemicals

EPA – Chemical Emergency Preparedness Program – Interim Guidance – Chemical profiles

IARC – Monographs on the Evaluation of the Carcinogenic Risk of Chemicals to Humans

PATTY – Industrial Hygiene and Toxicology (3 Ed.)

SAX – Dangerous Properties of Industrial Materials (7 Ed.)

INRS – Fiche toxicologique (CD-ROM ed. 2002)

INRS – Réaction Chimiques Dangereuses

IPCS – Environmental Health Criteria

IPCS – Concise International Chemical Assessment Document

ITI – Toxic and Hazardous Industrial Chemical Safety Manual

IUCLID – International Uniform Chemical Information Database (CD-ROM)

KEITH & WALTERS – Compendium of Safety Data Sheets for Research and Industrial Chemicals

VCH

VERSCHUEREN K. – Handbook of Environmental Data on Organic Chemicals – 2 E(5.)

MERCK & Co. – The Merck Index

NIOSH/RTECS – Registry of Toxic Effects of Chemical Substances

WEAST – Handbook of Chemistry and Physics

NFPA – Fire Protection Guide for Hazardous Materials, National Fire Protection Boston – National Fire Codes Vol 13

DUTCH ASSOCIATION OF SAFETY EXPERTS – Handling Chemicals Safety

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur n'a pas fait une évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE16. Autres informations

16.1. Autres informations

Description du mentions de danger exposé au point 3

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



PANTHERA LIGHT SUMY

Publié le 28/02/2022 - Ver. n. 1 du 28/02/2022

10 / 10

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

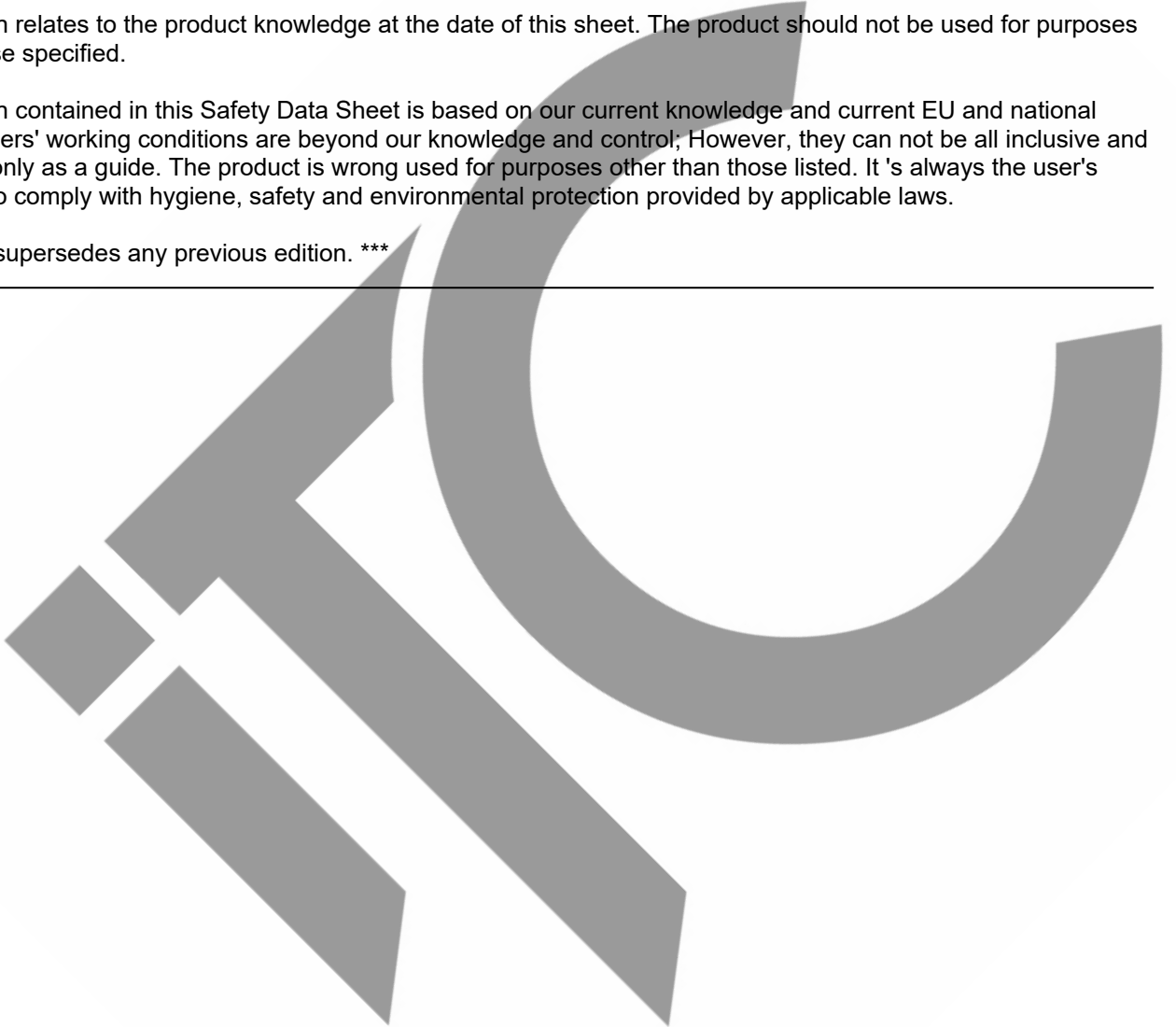
Classification basée sur les données de tous les composants du mélange

The information relates to the product knowledge at the date of this sheet. The product should not be used for purposes other than those specified.

The information contained in this Safety Data Sheet is based on our current knowledge and current EU and national laws, as the users' working conditions are beyond our knowledge and control; However, they can not be all inclusive and shall be used only as a guide. The product is wrong used for purposes other than those listed. It 's always the user's responsibility to comply with hygiene, safety and environmental protection provided by applicable laws.

*** This sheet supersedes any previous edition. ***

Geowin SDS rel. 11



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



PANTHERA DARK SUMY

Publié le 28/02/2022 - Ver. n. 1 du 28/02/2022

1 / 10

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : PANTHERA DARK SUMY
Code des commerces : DA150

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteurs d'utilisation:
Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)[SU22]
Catégorie de produit:
TATOUAGES À L'ENCRE

Utilisations déconseillées
Ne pas utiliser à des fins autres que celles énumérées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Panthera srl
Via Giuseppe Galliano 60
76017 San Ferdinando di Puglia (BT)
Tel +39 0883622737
Orari di lavoro: Lunedì - Venerdì 09:00-12:00 e 15:00-17:00
Working hours: Monday - Friday 09:00-12:00 and 15:00-17:00
info@pantheraink.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tel +39 0883622737
Centro Antiveleni di Bergamo, Azienda Ospedaliera Papa Giovanni XXII, Piazza OMS - Organizzazione Mondiale della Sanità, 1, 24127 Bergamo, Numero di Emergenza Telefono 800 88 33 00, Italia
Centro Antiveleni di Milano, Ospedale Niguarda Ca' Granda, Piazza Ospedale Maggiore 3, 20162 Milano, Numero di Emergenza Telefono +39 02 6610 1029, Italia
Centro Antiveleni di Roma, CAV Policlinico "A. Gemelli", Dipartimento di, Tossicologia Clinica, Università Cattolica del Sacro Cuore, Largo Agostino Gemelli, 8, 00168 Roma, Numero di Emergenza Telefono +39 06 305 4343, Italia
Centro Antiveleni di Roma, CAV Policlinico "Umberto I", Università di Roma, Viale del Policlinico, 155, 00161 Roma, Numero di Emergenza Telefono +39 06 4997 8000, Italia
Centro Antiveleni di Firenze, Az. Osp. "Careggi" U.O. Tossicologia Medica,, S.O.D. di Tossicologia Clinica icologia Clinica, Largo Brambilla, 3, 50134 Firenze, Numero di Emergenza Telefono +39 055 794 7819, Italia
Centro Antiveleni di Pavia, CAV Centro Nazionale di Informazione, Tossicologica, IRCCS Fondazione Maugeri, Via Salvatore Maugeri, 10, 27100 Pavia, Numero di Emergenza Telefono +39 03 822 4444, Italia
Centro Antiveleni di Roma, CAV "Osp. Pediatrico Bambino Gesù" Dip., Emergenza e Accettazione DEA, Piazza Sant'Onofrio, 4, 00165 Roma, Numero di Emergenza Telefono +39 06 6859 3726, Italia
Centro Antiveleni di Foggia, Az. Osp. Univ. Foggia, V.le Luigi Pinto, 1, 71122 Foggia, Numero di Emergenza Telefono +39 800 183 459, Italia
Centro Antiveleni di Napoli, Az. Osp. "A. Cardarelli", Via A. Cardarelli, 9, 80131 Napoli, Numero di Emergenza Telefono +39 081 54 53 333 Italia
Centro Antiveleni di Verona Azienda Ospedaliera Integrata Verona Piazzale Aristide Stefani, 1, 37126 Verona Numero di Emergenza Telefono +39 800 011 858 Italia

RUBRIQUE2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:
Aucun

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



PANTHERA DARK SUMY

Publié le 28/02/2022 - Ver. n. 1 du 28/02/2022

2 / 10

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

Code(s) des classes et catégories de danger:
Non dangereux

Code(s) des mentions de danger:
Non dangereux

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement:
Aucun

Code(s) des mentions de danger:
Non dangereux

Code(s) des mentions additionnelles de danger:
EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Mentions de mise en garde:
Aucune en particulier.

2.3. Autres dangers

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

Aucune autre information sur les risques

RUBRIQUE3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Pas pertinent

3.2 Mélanges

Se référer au paragraphe 16 pour le texte intégral des mentions de danger

Substance	Concentration[w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
Octane-1,2-diol - FEMA -	>= 1 < 3%	Eye Irrit. 2, H319 ATE oral = 2.000,0 mg/kg ATE inhal = 7,0mg/l/4 h	-	1117-86-8	214-254-7	-
DL-hexane-1,2-diol	>= 1 < 3%	Eye Irrit. 2, H319 ATE oral = 6.166,0 mg/kg	ND	6920-22-5	230-029-6	NR

RUBRIQUE4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Aérer l'ambient. Enlever immédiatement le patient de l'ambient souillé et le porter dedans à ambient très aéré. Dans le cas de malaise consulter un docteur.

Contact direct avec la peau (du produit pur):
Laver abondamment avec l'eau et le savon.

Contact direct avec les yeux (du produit pur):
Laver immédiatement avec de l'eau abondant dans l'ordre au moins 10 minutes.

Ingestion:
Pas dangereux. Est possible donnent le charbon actif en eau ou l'huile de la vaseline minérale médicinale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucunes données disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucunes données disponibles.

RUBRIQUE5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés de l'extinction:
Pulvérisation d'eau, CO2, mousse, poudres de chimies basées sur les matériaux impliqués dans le feu.

Moyens de l'extinction d'éviter:
Jets d'eau. Utilisez des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des récipients exposés au feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucunes données disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Employer les protections pour les manières respiratoires.
Elmet de urgence et vêtements protecteurs complets
L'eau vaporisée peut être employée pur protéger les personnes occupées dans l'extinction
On conseille d'ailleurs d'utiliser des vitesses de plongée à l'air, surtout si on travail dans les endroits fermés et peu aérés en tous cas s'ils sont utilisés extincteur halogénait.
Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau

RUBRIQUE6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures durgence

6.1.1 Pour les non-secouristes:
Laissez la zone entourant le déversement ou de rejet. Ne pas fumer
Mettre les gants et les vêtements protecteurs.

6.1.2 Pour les secouristes:
Éliminer toutes les flammes libres et les sources possibles d'allumage. Pas fumée.
Prédisposer une ventilation suffisante.
Évacuer la zone à risque et, peut-être, de consulter un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les pertes avec la terre ou le sable.

Si le produit est écoulé dans un cours d'eau, les eaux d'égout ou à souillé la terre ou la végétation, informer les autorités compétentes.

Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour de confinement:

Rassembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination. L'absorber par la suite avec le matériel inerte.

Éviter qu'il pénètre dans l'égout.

6.3.2 Pour le nettoyage:

Après la cueillette, lavage avec de l'eau la zone intéressée et les matériaux.

6.3.3 Autres informations:

Aucune en particulier.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact et l'inhalation des vapeurs

Pendant le travail ne pas manger et ne pas boire.

Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.

Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.

Entreposer dans un endroit frais, loin des sources de chaleur et `exposition directe du soleil.

Protéger contre la chaleur et l'exposition directe du soleil. Exploiter en bien aérée. Tenir loin de toute source d'ignition-ne pas fumer. Prendre des mesures préventives pour éviter les charges électrostatiques. Éviter tout contact avec les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs ou brouillards.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans):

Outre les utilisations décrites dans la section 1.2 pas d'autres utilisations spécifiques couvertes.

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucunes données disponibles.

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés:

Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans):

Outre les utilisations décrites dans la section 1.2 pas d'autres utilisations spécifiques couvertes.

Mesures de protection individuelle:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



PANTHERA DARK SUMY

Publié le 28/02/2022 - Ver. n. 1 du 28/02/2022

5 / 10

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

a) Protection des yeux / du visage
Mettre la masque d'usage

b) Protection de la peau

i) Protection des mains
Pendant la manipulation du produit pur employer les gants protecteurs résistants aux produits chimiques (EN 374-1 / EN 374-2 / EN 374-3).

ii) Divers
Pendant la manipulation du produit pur porter les vêtements de protection complets de la peau.

c) Protection respiratoire
Employer une protection respiratoire proportionnée (en 14387:2008).

d) Risques thermiques
Pas de danger d'être signalés

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:
Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Aspect	LIQUIDE COLORÉ	
Couleur	LIQUIDE COLORÉ	
Odeur	Non déterminé	
Seuil olfactif	Non déterminé	
pH	Non déterminé	
Point de fusion/point de congélation	Non déterminé	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé	
Point d'éclair;	Non déterminé	
Taux d'évaporation	Non déterminé	
Inflammabilité (solide, gaz)	Non déterminé	
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non déterminé	
Pression de vapeur	Non déterminé	
Densité de vapeur	Non déterminé	
Densité relative	Non déterminé	
Solubilité	Non déterminé	
Solubilité dans l'eau	Non déterminé	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non déterminé	
Température d'auto-inflammabilité	Non déterminé	
Température de décomposition	Non déterminé	
Viscosité	Non déterminé	
Propriétés explosives	Non déterminé	
Propriétés comburantes	Non déterminé	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



PANTHERA DARK SUMY

Publié le 28/02/2022 - Ver. n. 1 du 28/02/2022

6 / 10

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
-----------------------------------	--------	--------------------------

9.2. Autres informations

Aucunes données disponibles.

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Sans risques de réactivité

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Rien à signaler

10.5. Matières incompatibles

Il peut produire des gaz inflammables pour entrer en contact avec les métaux élémentaires, nitrures, sulfure inorganique, agents réducteurs forts.

Il peut produire des gaz toxiques pour entrer en contact avec le sulfide inorganique, agents réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

ATE(mix) oral = ∞

ATE(mix) dermal = ∞

ATE(mix) inhal = ∞

(a) toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(b) corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(c) lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(e) mutagénicité sur cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(f) cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(g) toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: Compte tenu des données disponibles,

les critères de classification ne sont pas remplis.

(j) danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Relativement aux substances contenues:

Octane-1,2-diol:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 2000

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 7,015

DL-hexane-1,2-diol:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 6166

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucunes données disponibles.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

DL-hexane-1,2-diol:

Relativement aux substances contenues:

Octane-1,2-diol:

C(E)L50 (mg/l) = 2,2

DL-hexane-1,2-diol:

C(E)L50 (mg/l) = 110

NOEC (mg/l) = 1000

DL-hexane-1,2-diol

**** Non traduit ****

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucunes données disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucunes données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucunes données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucun ingrédient PBT/vPvB est présent

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucunes données disponibles.

12.7. Autres effets néfastes

Aucun effet indésirable constaté

RUBRIQUE13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Ne pas réutiliser les récipients vides. Les vidanger à l'égard des normes en vigueur. Le résiduel certain du produit doit être vidangé aux compagnies autorisées selon les normes en vigueur.

Récupérer si possible. Actionner en accord aix dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE14. Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

Non inclus dans le champ d'application de les réglementations concernant le transport des marchandises dangereuses: par route (ADR); par train (RID); par avion (OACI / IATA); par maritime (IMDG).

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Aucun

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun

14.4. Groupe d'emballage

Aucun

14.5. Dangers pour l'environnement

Aucun

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes données disponibles.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

On ne prévoit pas de transport en vrac

RUBRIQUE15. Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

D.Lgs. 3/2/1997 n. 52 (Classificazione, imballaggio ed etichettatura sostanze pericolose). D.Lgs 14/3/2003 n. 65 (Classificazione, imballaggio ed etichettatura preparati pericolosi). D.Lgs. 2/2/2002 n. 25 (Rischi derivanti da agenti chimici durante il lavoro). D.M. Lavoro 26/02/2004 (Limiti di esposizione professionali); D.M. 03/04/2007 (Attuazione della direttiva n. 2006/8/CE). Regolamento (CE) n. 1907/2006 (REACH), Regolamento (CE) n. 1272/2008 (CLP), Regolamento (CE) n.790/2009. Regolamento (UE) n. 286/2011 (ATP 2 CLP) . D.Lgs. 21 settembre 2005 n. 238 (Direttiva Seveso Ter). Regolamento (CE) n. 648/2004 del Parlamento europeo e del Consiglio, del 31 marzo 2004, relativo ai detersivi . Regolamento (CE) 453/2010 del Parlamento Europeo. DLgs 334/99 - Attività a rischio di incidenti rilevanti . DLgs 152/99 - Tutela della acque - scarichi idrici . DPR 203/88 - Emissioni in atmosfera . DLgs 22/97 - Norme sui rifiuti, sugli imballaggi e sui rifiuti di imballaggio.

Principali fonti bibliografiche:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



PANTHERA DARK SUMY

Publié le 28/02/2022 - Ver. n. 1 du 28/02/2022

9 / 10

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

ECDIN : Environmental Chemicals Data and Information Network- Joint Research Centre, Commission of the European Communities

SAX's Dangerous Properties of Industrial Materials - Eight Edition - Van Nostrand Reinold

NIOSH - Registry of toxic effects of chemical substances (1983)

I.N.R.S. - Fiche Toxicologique

CESIO - Classification and labelling of anionic, nonionic surfactants (1990)

Direttiva 67/548 29° Adeguamento

Direttiva 1999/45/CE

Direttiva 2001/60/CE

Regolamento (CE) 1272/2008 CLP

Regolamento (CE) 1907/2006 REACH

Regolamento (CE) 453/2010

Regolamento (CE) 1223/2009

Regolamento (CE) n. 648/2004 del Parlamento europeo e del Consiglio, del 31 marzo 2004

Regolamento (CE) n. 790/2009 (ATP 1 CLP) e (UE) n. 758/2013

Direttiva 76/768/CEE

The Merck Index Ed. 10

HADLING Chemical Safety

European Chemicals Bureau: Existing Chemicals, <http://ecb.jrc/existing-chemicals/>

Sigma-Aldrich S.r.l

Sigma-Aldrich Co. LLC.

Gruppo BASF

Istituto Superiore di Sanità Viale Regina Elena 299 - 00161 - Roma (I)

A.C.G.I.H. – Documentary of the Threshold Limit Values

SIGMA-ALDRICH – Library of Chemical Safety Data

BOZZA MARUBINI M. et al. – Intossicazioni acute. Meccanismi, diagnosi e terapia. OEMF

BREThERICK – Bretherick's Handbook of Reactive Chemical Hazards

ECETOC – Monographs, Technical Reports, Special Reports, Documents, Joint Assessment of Commodity Chemicals

EPA – Chemical Emergency Preparedness Program – Interim Guidance – Chemical profiles

IARC – Monographs on the Evaluation of the Carcinogenic Risk of Chemicals to Humans

PATTY – Industrial Hygiene and Toxicology (3 Ed.)

SAX – Dangerous Properties of Industrial Materials (7 Ed.)

INRS – Fiche toxicologique (CD-ROM ed. 2002)

INRS – Réaction Chimiques Dangereuses

IPCS – Environmental Health Criteria

IPCS – Concise International Chemical Assessment Document

ITI – Toxic and Hazardous Industrial Chemical Safety Manual

IUCLID – International Uniform Chemical Information Database (CD-ROM)

KEITH & WALTERS – Compendium of Safety Data Sheets for Research and Industrial Chemicals

VCH

VERSCHUEREN K. – Handbook of Environmental Data on Organic Chemicals – 2 E(5.)

MERCK & Co. – The Merck Index

NIOSH/RTECS – Registry of Toxic Effects of Chemical Substances

WEAST – Handbook of Chemistry and Physics

NFPA – Fire Protection Guide for Hazardous Materials, National Fire Protection Boston – National Fire Codes Vol 13

DUTCH ASSOCIATION OF SAFETY EXPERTS – Handling Chemicals Safety

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur n'a pas fait une évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE16. Autres informations

16.1. Autres informations

Description du mentions de danger exposé au point 3

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



PANTHERA DARK SUMY

Publié le 28/02/2022 - Ver. n. 1 du 28/02/2022

10 / 10

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

Classification basée sur les données de tous les composants du mélange

The information relates to the product knowledge at the date of this sheet. The product should not be used for purposes other than those specified.

The information contained in this Safety Data Sheet is based on our current knowledge and current EU and national laws, as the users' working conditions are beyond our knowledge and control; However, they can not be all inclusive and shall be used only as a guide. The product is wrong used for purposes other than those listed. It 's always the user's responsibility to comply with hygiene, safety and environmental protection provided by applicable laws.

*** This sheet supersedes any previous edition. ***

Geowin SDS rel. 11

